



PRÉFET DE L'YONNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de l'Yonne

Auxerre, le 30 avril 2024

Procès-verbal collège départemental FDVA

Objet : Campagne FDVA2 – réunion du collège départemental – 22 avril 2024

PJ : Tableau des répartitions financières validé
Document de présentation de la campagne 2024

Ordre du jour :
Présentation de la campagne FDVA2 2024
Validation des répartitions financières
Questions diverses

Présents : Service de l'État : Madame Pauline GIRARDOT Secrétaire Générale Préfecture d'Auxerre, Madame Valérie GABARD Cheffe de Service SDJES89 ; Madame Ophélie DENIZOT Conseillère d'éducation Populaire et de Jeunesse ; Madame Stéphanie GIFFARD Gestionnaire administrative
Membres du Collège : Madame Dominique CHAPPUIT Maire de Rosoy ; Monsieur Xavier COURTOIS Maire de Massangis ; Monsieur Mahfoud AOMAR Président de la Communauté de Communes de l'Aillantais ; Monsieur Gérard ANDRE Conseillé Départemental canton de Saint-Florentin ; Monsieur Patrice HENNEQUIN, Représentant le Comité Départemental Olympique et Sportif ; Monsieur Jean-Baptiste LEMOINE Sénateur

Excusés : Madame Emilie FAYE représentant La Ligue de l'Enseignement de l'Yonne, Madame Nadine TONNELIER représentant le Comité Régional des Associations de Jeunesse et de l'éducation Populaire de Bourgogne-Franche-Comté ; Madame Dominique VERIEN Sénatrice
Démission : Madame Catherine JAPIOT représentant l'Épicerie solidaire de l'Auxerrois présente sa démission au 15 avril 2024

Pouvoirs : Madame Dominique VERIEN donne pouvoir à Madame Dominique CHAPPUIT ; Madame Emilie FAYE donne pouvoir à Monsieur Patrice HENNEQUIN ; Madame Nadine TONNELIER donne pouvoir à Monsieur Xavier COURTOIS

Le quorum étant atteint la séance débute à 14h35.

1-Mot de la Secrétaire Générale

Madame la Secrétaire Générale souhaite la bienvenue aux participants et précise les nouvelles modalités du collège depuis l'instruction du 14 novembre 2023.

Madame la Secrétaire générale soulève la problématique du nombre conséquent de dossiers reçus incomplets et insiste sur l'importance d'informer et d'accompagner les structures associatives dans leurs démarches de demande de subvention.

Madame la Secrétaire générale annonce la démission de Madame Catherine JAPIOT en date du 15 avril 2024.



PRÉFET DE L'YONNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de l'Yonne

2-Présentation de la campagne FDVA2-2024

Mme GABARD, cheffe de service SDJES, remercie à son tour les partenaires, les deux CRIB (centre de ressources d'information des bénévoles), la ligue de l'enseignement de l'Yonne et le CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif) de l'Yonne ainsi que les agents du SDJES, pour l'accompagnement de qualité des associations qu'ils ont effectué.

Elle rappelle le déroulé de la réunion ainsi que le calendrier de fin de campagne (circuit de validation, communication et mise en paiement).

Mme DENIZOT, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse au SDJES, présente les chiffres clés de la campagne FDVA2 2024, le déroulé de la campagne de communication ainsi que les dotations attribuées pour le département de l'Yonne (voir document joint).

Les CRIB et le SDJES soulignent les difficultés des associations concernant les démarches administratives. Celles-ci ne concernent pas tant la demande de subvention dématérialisée et l'appréhension de la plateforme par les bénévoles mais plus la gestion administrative et financière propre au fonctionnement d'une association. L'accompagnement a donc été plus intense et plus complexe d'où l'importance de rappeler aux associations de déposer le dossier en début de campagne.

3-Validation des répartitions financières

Comme les années passées, un reliquat de crédits de 5000 euros est dévolu aux membres du collège pour abonder les associations de leur choix parmi la liste des associations recevables.

Sept associations ont bénéficié de ce réajustement :

Nom de l'association	Montants supplémentaires attribués par le collège
Association Sportive d'HERY	500€
Escalade Aillantais	500€
Comité de Golf	500€
Tournoi Sans Frontière	500€
Résidence Jeune de l'Yonne	1000€
Eveilles du val	1000€
Point de Fuite	1000€

Le collège vote à l'unanimité l'ensemble des propositions de financement faites.

4- Questions diverses

Question d'un membre du Collège : Quels étaient les critères d'irrecevabilité ?

Réponse faite par le SDJES : Documents obligatoires listés dans la note de cadrage.



PRÉFET DE L'YONNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de l'Yonne

Question d'un membre du Collège : Qu'est-ce qu'un rang de priorité ?

Réponse faite par le SDJES : Priorité aux petites associations (maximum 2 équivalents temps pleins) et faiblement soutenues par ailleurs. Sans exclure les associations plus importantes ou les têtes de réseaux associatives.

Question d'un membre du Collège : Qu'est-ce qu'un projet innovant ?

Réponse faite par le SDJES : Projet apportant des réponses à des besoins du territoire, de sa population, à des enjeux nouveaux de nature à consolider, structurer et développer le tissu associatif.

Question d'un membre du Collège : Des réunions en présentiel et par arrondissement seraient elles envisageables ?

Réponse faite par le SDJES : Déjà organisées avant COVID et en projet pour la prochaine campagne FDVA.

5- Relevé de décision

Madame la Secrétaire générale souhaite que soit renforcé l'accompagnement aux associations en amont de la campagne FDVA afin de réduire la proportion de dossiers incomplets et d'améliorer les compétences administratives et financières des bénévoles.

Elle appuie l'organisation des réunions d'informations en présentiel dans les 3 arrondissements du département tout en gardant les réunions en visio.

Le déploiement de GUID'ASSO dans l'année facilitera l'accompagnement des associations dans leurs démarches quotidiennes.

Madame la Secrétaire générale missionne le SDJES pour pourvoir au remplacement de Madame JAPIOT.

Le SDJES proposera lors du prochain collège FDVA en novembre/décembre 2024, à ses membres, un règlement intérieur, suite à l'instruction du 14 novembre 2023 relative à la gestion du FDVA.

Sera proposé également lors du prochain collège la redéfinition des priorités départementales en fonction de la note régionale et des problématiques locales : par exemple « soutien des projets d'accompagnement des personnes fragiles/victimes » (violences dans le sport, violences faites aux femmes) ainsi qu'une stratégie d'information à destination des associations de l'Yonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h.

Pour le Préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire générale


Pauline GIRARDOT

Ophélie DENIZOT
Tél : 03 58 43 80 69
Point de contact : ce.sdjes89.fdva@ac-dijon.fr
SDJES/ Vie associative

Service Départemental à la Jeunesse, à
l'Engagement et aux Sports
12 bis boulevard Galliéni-BP 66
89011 AUXERRE CEDEX